Compte rendu et procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2023

Sont présents : M. Gérard LEGUAY, Me Annick NIPORTE, M. Serge BAVARD, Me Marie Luce BON, Me Michèle BAUDOIN, M. Rémy AUBRY (arrivée à 19h25), M. Jean-Pierre BROCARD, Me Yolande BRUNOT, Me Mylène LAMBERT ; M. Valentin NUTTINCK, Me Josiane RAYMOND, M. Christophe BOURGEOIS ; M. Philippe BRUNOT.

Absents Excusés : M. Dominique DUCHAMP, (procuration à M. Gérard LEGUAY) ; M. Patrick AVENTINO (procuration à Me Annick NIPORTE) ; Me Chantal BRUNOT (procuration à Me Yolande BRUNOT) M. Sébastien WALLE (Procuration à M. Serge BAVARD), M. Frédéric BARANDE STARCK.

Absent : M Jérôme CHIONO.

Me Michèle BAUDOIN est désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu et le procès-verbal du conseil municipal du 6 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

1- **Compte de gestion 2022 - Commune- Eau et assainissement-lotissement**
2- **Comptes administratifs 2022 - Commune- Eau et assainissement – Lotissement**

Les comptes administratifs pour l'année 2022 sont identiques aux comptes de gestion.
Le maire présente les comptes de gestion et Serge Bavard présente les comptes administratifs par chapitre.
A l'unanimité, le conseil municipal approuve d'une part les comptes de gestion, et d'autre part les comptes administratifs de l'année 2022, comme suit :

Budget principal :

Section de fonctionnement / recettes : 3 406 349.03 €
- Section de fonctionnement / dépenses : 2 814 232.28 €
- Résultat de l'exercice : + 592 116.75 €
- Excédent antérieur reporté : 407 874.81 €

Soit un excédent de clôture de 999 991.56 €

- Section d'investissement / recettes : 2 428 181.60 €
- Section d'investissement / dépenses : 1 294 165.26 €
- Résultat de l'exercice : 1 134 016.34 €
- Déficit antérieur reporté : - 1037 173.91 €

Soit un excédent de clôture de : 96 842.43 €

Budget eau et assainissement :

- Section de fonctionnement / recettes : 224 684.42 €
- Section de fonctionnement / dépenses : 168 072.28 €
- Résultat de l'exercice :+ 56 612.14 €
- Excèdent antérieur reporté : 444 830.89 €
- Soit un excédent de clôture de 501 443.03 €

- Section d'investissement / recettes : 120 100.20 €
- Section d'investissement / dépenses : 64 334.40 €
- Résultat de l'exercice : 55 765.80 €
- Excédent antérieur reporté : 121 998.76 €

Soit un excédent de clôture de 177 764.56 €

Budget lotissement des vignes :

- Section de fonctionnement / recettes : 477 808.74 €
- Section de fonctionnement / dépenses : 474 766.02 €
- Résultat de l'exercice : 3 042.72 €
- Résultat antérieur reporté : 0 €

Soit un excédent de clôture de 3 042.72 €

- Section d'investissement / recettes : 6 052.12 €
- Section d'investissement / dépenses : 449 071.44 €
- Résultat de l'exercice : - 443 019.32 €
- Résultat antérieur reporté : - 6 052.12 €
- Soit un déficit de clôture de : 449 071.44 €

3- Bilan 2022 des acquisitions, cessions, échanges

L'article L 2241-1 du Code général des collectivités locales prévoit que les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs échanges, acquisitions et cessions immobilières opérées au cours de l'année écoulée. Ce bilan prend la forme d'une délibération. Le conseil municipal prend acte de cette présentation par le maire comme suit :

A/ Acquisition

Références cadastrales	Prix	VENDEURS
AH 79	12 400 €	Alain CHEVOLOT
AH 78	10 440 €	Joseph RUTKOWSKI Denise RUTKOWSKI
AR46 -AR56-AR57-AR 59-AR 60	26 591 €	DELEGLISE

B/ Cessions

Références cadastrales	Prix	ACQUEREURS
1541 D	40 000.00 €	HIVORY
ZS 153	9 840.00 €	SCI BAST
E008-E0013-E0027-E0028-E0032-E0032-E0034-E0034-E0035-E0048-E0055-E0056-E0079-E0080-E1648-E1648 E006-E0036-E0037-E0038-E0039-E0041-E0051-E0052-E0053-E0054-E0082	520 000.00 €	Benjamin MAGNIERE Didier MAGNIERE GFA DE LA BROTH
AH 252 Lotissement des vignes	28 737.30 €	Madame Amon Françoise BONY

4- Affectation des résultats

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2022, comme suit :

- ***Service principal commune :***
- Affectation en recettes d'investissement ligne 001 : 96 842.43 €
- Affectation en recettes d'investissement au compte 1068 : 57 542.57 €
- Affectation en recettes de fonctionnement ligne 002 : 942 448.99 €

- ***Service eau et assainissement :***
- Affectation en recettes de fonctionnement ligne 002 : 501 443.03€
- Affectation en recettes d'investissement ligne 001 : 177 764.56 €

- ***Lotissement***
- Affectation en recettes de fonctionnement ligne 002 : 3 042.72 €
- Affectation en dépenses d'investissement ligne 001 : 449 071.44 €

5- Vote des 3 taxes directes locales

A l'unanimité, le conseil municipal fixe le taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 34.20%,
- Taxe foncière non bâti :42.85 %.
- Taxe habitation : 15.94 %

Le maire précise que l'Etat a annoncé une hausse des bases de 7.1%.

6- Budgets primitifs 2023 – Commune - Eau et assainissement- Lotissement des Vignes

Le maire présente les différents budgets primitifs pour l'année 2023.

Concernant le budget principal, dépenses de fonctionnement,

- L'augmentation du chapitre 011 est liée en partie aux dépenses d'électricité.
- L'augmentation du chapitre 012 est liée à la revalorisation du point d'indice du fonctionnaire pour une année entière, ainsi que la rémunération des agents recenseurs.
- Inscription d'une provision pour créance douteuse à hauteur de 8 000 €.

Concernant le budget principal - recettes de fonctionnement,
- Il n'y a pas de recettes exceptionnelles prévues en 2023.

Concernant le budget principal- dépenses d'investissement
Le maire détaille les dépenses d'investissement du budget principal, avec
- Des acquisitions de terrains,
- Un programme de travaux pour la piscine,
- L'installation de films solaires sur les vitres de l'école maternelle,
- Les travaux d'aménagements du parc du gymnase (répartis sur plusieurs lignes budgétaires),
- Les travaux de voiries (rue des carrières, parking du cimetière, rue de Grenand accès Age et vie, rue du 8 mai, place du commerce, parking du champ de mars),
- Un programme de changement des plaques de rues et des plaques directionnelles,
- Un programme de travaux au bowling,
- La mise aux normes du système de vidéo protection,
- L'installation d'un vidéo projecteur permanant au Foyer,

- Concernant le budget principal- recettes d'investissement
Le maire détaille les recettes d'investissement du budget principal, avec la cession de terrain, le FCTVA correspond principalement aux fonds de l'année N-2, ainsi que les différentes subventions d'investissement versées par les co- financeurs.

Le budget eau et assainissement est présenté par le maire, les dépenses d'investissement seront consacrées principalement à la rénovation de la station d'épuration.

Le budget lotissement des vignes est présenté par le maire, pour l'année 2023
Les dépenses sont consacrées
- A un complément d'acquisition de terrain suite aux échanges actés en fin d'année 2022
- A une somme forfaitaire en travaux, considérant que les travaux de finition de la voirie ne seront pas réalisés en 2023.

Les recettes : la somme de 267 784 € correspond aux terrains vendus au cours de l'année dont les permis sont d'ores et déjà obtenus et la somme de 292 178 € correspond aux terrains disponibles à la vente.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les budgets 2023 comme suit :

Budget principal :

FONCTIONNEMENT
Recettes : 3 577 812.99 €
Dépenses : 2 952 779.00 €

INVESTISSEMENT
Recettes : 2 076 390.00 € - dont 220 519.00 € en RAR
Dépenses : 1 859 160.00 €- dont 374 904.00 € en RAR

Budget eau et assainissement :

FONCTIONNEMENT
Dépenses : 332 610.00 €
Recettes : 678 123.03 €

INVESTISSEMENT
Dépenses : 256 580.00 €
Recettes : 493 924.56 €

Budget lotissement des vignes :

FONCTIONNEMENT
Section de fonctionnement : 563 004.72 €

INVESTISSEMENT
Dépenses : 741 249.44 €
Recettes : 742 004.72 €

7- Fongibilité des crédits

La commune a délibéré le 21 novembre 2022 afin d'appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2023.
Pour rappel, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite des crédits inscrits par chapitre.
L'instruction comptable et budgétaire M57 apporte une nouvelle souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).
Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Pour l'année 2023 la limite est fixée à :

Dépenses réelles de fonctionnement : 2 133 039 € x 7.5% = 159 997.73 €
Dépenses réelles d'investissement : 1 859 160.40 € x 7.5%=139 437.03 €

8- Questions des conseillers et informations diverses

Il n'y a pas d'information ni de questions des conseillers.

La séance est levée à 20h40

La secrétaire de séance

Michèle BAUDOIN

Le maire

Gérard LEGUAY

MAIRIE de SELONGEY 21260 (Côte d'Or)